



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'IMMIGRATION, DE L'INTEGRATION,
DE L'IDENTITE NATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE

Le Préfet,
Directeur du Cabinet
BDC/CE : 8019-SM

Paris, le 2 FEV. 2009

Madame le Député,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Monsieur le Ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire, sur la question du régime d'entrée et de séjour à Saint-Pierre-et-Miquelon des ressortissants canadiens.

Compte tenu de l'intérêt porté à votre démarche, j'ai prescrit un examen attentif de cette question à mes services.

Naturellement, je ne manquerai pas de vous tenir informée de la suite qu'il sera possible de réserver à votre intervention.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Député, l'expression de mes respectueux hommages.



Christian DECHARRIERE

Madame Annick GIRARDIN
Député de Saint-Pierre-et-Miquelon
Conseiller territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP